

Séance du 10 juillet 2020

1°) Conventions d'objectifs avec 4 associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à conclure entre la Commune et l'association Enfants et Loisirs, sis à Saint-Cannat, gestionnaire d'une crèche et d'une micro crèche associatives pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 170 000 € pour la crèche et 47 000€ pour la micro crèche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à conclure entre la Commune et l'association les Amis de l'Instruction Laïque, sise à Saint-Cannat, œuvrant dans le domaine de l'éducation populaire sur la Commune, pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à conclure entre la Commune et l'association Planet'Jeunes, sise à Saint-Cannat, œuvrant dans le domaine de l'accueil éducatif des enfants et des jeunes hors temps scolaire ainsi que dans la promotion des droits de l'enfant et d'une éducation laïque ouverte et accessible à tous, pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 70.000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à conclure entre la Commune et l'Amicale des employés municipaux, sise à Saint-Cannat, œuvrant pour créer et développer les moyens d'œuvres sociales pour les employés municipaux pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 23.090 €.

2°) Modification au vote du budget primitif 2020 de la Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- D'annuler la délibération n°2020-045 du 6 juillet 2020.
- De voter le budget primitif 2020, conformément à la maquette jointe et avec les équilibres suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5.853.315,07	5.853.315,07
Investissement	7.542.515,51	7.542.515,51
TOTAL	13.395.830,58	13.395.830,58